

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste :
On s'abonne :
Chez tous les Libraires :
A Paris,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des inscriptions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. BAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Octobre 1878.

Chronique générale.

UN NOUVEAU MINISTÈRE.

Il paraît que le gouvernement occulte des
Seize se prépare à changer son ministère, et
qu'il espère encore ne rencontrer aucune ré-
sistance de la part du Maréchal.

Voici la liste des élus, où l'on trouvera
la preuve que les Seize ne s'oublient point,
lorsqu'il s'agit de la distribution des porte-
feuilles :

- M. de Freycinet, président du conseil et
ministre des travaux publics ;
M. Léon Renault, ministre de l'intérieur ;
M. de Marcère, ministre de la justice ;
M. Fournier, ministre des affaires étran-
gères ;
M. Waddington, ministre de l'instruction
publique ;
M. Germain, ministre des finances.

Dans cette transformation ministérielle,
M. Teisserenc de Bort resterait au com-
merce, l'amiral Poihuan à la marine, et le
général Borel serait sans doute toléré afin
d'obtenir ainsi le consentement du Maré-
chal.

M. Léon Say deviendrait régent de la Ban-
que de France ; M. Dufaure serait mis en
disponibilité, et l'on chercherait peut-être
une grande situation pour M. Bardoux.

Le gouvernement des Seize subissait avec
une certaine impatience la présence de M.
Dufaure, que l'on savait incapable de lais-
ser sacrifier la magistrature, et c'est avec
une égale impatience que M. Léon Say sup-
portait le despotisme des Seize, l'autocratie
de M. Gambetta.

C'est pour ces motifs que les Seize ont ré-
solu d'écarter M. Dufaure, et que M. Léon
Say, qui n'entend plus se soumettre aux

ordres du dictateur occulte, est bien résolu à
braver l'état-major de M. Gambetta ou à se
retirer.

M. Léon Say pourrait bien ne pas atten-
dre le retour des Chambres, et s'il conserve
son portefeuille jusqu'à cette époque, il en-
tend réclamer immédiatement l'examen et le
vote du budget.

Mais il ne se fait pas d'illusions sur la tac-
tique des gauches en vue des élections sé-
natoriales, et il sait bien que l'on ajournera
le vote du budget.

C'est pour cela qu'il est décidé à donner
sa démission qui entraînera nécessairement
la dislocation du ministère actuel.

(Assemblée nationale.)

Hier soir, à Paris, on mettait en avant une
autre combinaison ministérielle dont MM.
Dufaure et Jules Simon seraient les pivots
et qui se rapprocherait plus que celle ci-des-
sus du centre droit.

Ce serait un ministère de conciliation et il
aurait pour mission de diriger les élections
sénatoriales.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Specta-
teur :

« Dans certaines régions politiques, on
paraît avoir la certitude que M. Paul Bert,
député de l'Yonne, serait très-prochaine-
ment appelé à recueillir la succession de M.
Bardoux au ministère de l'instruction pu-
blique, qui serait pourvu d'un autre porte-
feuille. Quoiqu'en disent les feuilles officiel-
les, des modifications ministérielles auront
certainement lieu avant les élections sénato-
riales. »

Election de Lyon. — M. Chavannes, candi-
dat du comité central républicain, est élu
député par 8,735 voix. M. Habeneck n'a
obtenu que 3,400 voix.

Election de Moulins. — Ballottage entre les
trois candidats républicains.

L'ENTRÉE DE M^r ROBERT A MARSEILLE.

L'intention bien arrêtée de M^r Robert,
le nouvel évêque de Marseille, de faire une
entrée solennelle dans la ville, comme la loi
l'y autorise, a soulevé toute une tempête.

Les décisions de la municipalité radicale,
aussi bien que les articles de la Jeune Répu-
blique et de toute la presse républicaine, sont
impuissants contre la loi de l'an XII, titre
XIX, qui n'a pas été abrogée. Les sollicita-
tions ministérielles dont on a voulu faire
usage auprès de l'évêque n'ayant pas eu
plus de succès que les menaces anticlérical-
es, M^r Robert fera son entrée.

Dès aujourd'hui, la ville de Marseille
paraît être divisée en deux camps.

Les catholiques veulent faire de l'entrée
solennelle du nouvel évêque une manifes-
tation religieuse, pour répondre à la mani-
festation radicale que les républicains se
proposent de faire à cette occasion.

Ainsi, d'une part, l'autorité ecclésiastique
ne veut point renoncer aux prérogatives
que lui confère la loi de Messidor. D'autre
part, les radicaux ultra paraissent disposés
à s'opposer à une cérémonie qu'ils inter-
prètent comme une provocation dirigée
contre eux.

Le souvenir des troubles du cours Bel-
zone n'est pas assez éloigné pour qu'il ne
soit pas permis de craindre de nouveaux
désordres à Marseille.

L'autorité prendra-t-elle des mesures
suffisantes pour faire respecter la loi et la
religion de la majorité des Français ? On
ne saurait l'affirmer exactement. Ce que
l'on peut soutenir, c'est que c'est son devoir.

Le journal de M. Gambetta, qui avait
trouvé tout naturel que son directeur poli-
tique fût couvert de couronnes et de fleurs
dans sa marche triomphale sur les bords
du Rhône, qui n'a élevé aucune objection
contre la présence des pompiers et des gen-
darmes dans le cortège du triomphateur,
reproche aujourd'hui à M^r Robert, évêque
de Marseille, de se prévaloir du décret de
Messidor qui règle le cérémonial usité lors
de l'entrée d'un évêque dans sa ville épisco-
pale.

« M. l'évêque de Marseille, dit la Répu-
blique française, veut entrer dans cette ville
avec l'appareil pompeux et militaire prescrit
par le décret de Messidor. »

Si cet appareil est prescrit par le décret (et
il l'est en effet), l'évêque fait son devoir en se
conformant à une loi qu'il n'a pas faite, et à
laquelle il est tenu d'obéir.

Les circonstances lui imposaient, d'ail-
leurs, à cet égard, une observance plus ri-
goureuse des règlements en vigueur.

A aucune époque, depuis la première Ré-
volution, le clergé et la religion n'ont été
attaqués avec plus de rage, plus d'acharne-
ment, plus d'injustice. La prétérophobie,
constamment entretenue et propagée par le
Siècle, le Rappel, le XIX^e Siècle, et, à leur
exemple, par presque toutes les feuilles dé-
mocratiques, ne permet plus à un évêque de
faiblir devant une guerre si ouvertement dé-
clarée, en abdiquant un des droits que lui
confère la loi du pays.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces ré-
publicains qui soutiennent envers et contre
tous que leur République est fondée sur le
respect des lois, soient les premiers à les en-
freindre ou à les dédaigner dès que l'occa-
sion s'en présente.

Ce qui est plus plaisant encore, c'est
qu'ils accusent le pacifique ministre de la
religion de devenir une cause de désordre
dans la ville de Marseille en y entrant avec
le cérémonial accoutumé, quand ce sont
eux qui provoquent le désordre en refusant
au prélat les honneurs auxquels il a
droit.

Il y a vraiment dans toutes ces menées
républicaines un fond de malveillance et d'i-
niquité, qui devrait révolter l'opinion pu-
blique, si ce qu'on appelle aujourd'hui l'opi-
nion publique obéissait à d'autres mobiles
que la passion politique et les haines aveu-
gles de l'école matérialiste.

LE MARIAGE DU PRINCE IMPÉRIAL.

Par suite de renseignements qui nous
viennent de source certaine, dit l'Assemblée

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

XI.

Désormais, Christine se rendit chaque jour chez
M^{lle} Montferrier, et y resta pendant de longues
heures.

Alice avait déclaré de son ton le plus gracieux
d'enfant gâtée qu'elle ne pouvait plus se passer de
la compagnie de la jeune fille.

Presque toujours absent de son logis, se rendant
bien compte, sans en savoir plus long, que Chris-

tine ne devait pas trouver un charme extrême dans
les entretiens de sa belle-sœur, heureux d'ailleurs
de voir sa pupille fréquenter un monde où sa nais-
sance l'appelaient, Salomon fut le premier à favoriser
de son mieux ces relations continuelles.

M^{lle} Lebrun, au contraire, ne pouvait pardonner
à la jeune fille ni de désertir la maison où des
soins matériels paraissent réclamer son aide, ni
de passer une partie de ses journées au milieu
d'une société brillante, dans un salon élégant, pren-
nant sa part d'une causerie joyeuse, tandis qu'il lui
fallait à elle, Rosa, demeurer seule et ennuyée au
fond d'une pauvre chambre.

Les tête-à-tête que la vie ordinaire lui ménageait
avec M^{lle} de Kemper en devinrent d'autant plus re-
doutables.

— Vous devriez rougir, lui disait-elle, dès que
Salomon venait à s'éloigner, oui, vous devriez
mourir de honte. Quoi ! nous sommes vieux, nous
sommes pauvres, et c'est à nous de vous nourrir !
Il nous faut parcourir la ville pour donner pénible-
ment nos leçons pendant que vous faites la char-
mante au milieu de gens qui savent tout aussi bien
que nous-mêmes que vous êtes à notre charité ! Je
vous préfère cent fois les mendiants des rues : au
moins ceux-là ne se donnent pas des manières de
seigneurs.

Christine ne cherchait pas à se justifier : elle
gardait le silence. Rosa s'en exaspérait davantage

et finissait presque toujours par arriver à des épi-
thètes peu choisies.

Elle avait essayé d'agir près de son beau-frère.
Mais, dès les premiers mots, celui-ci l'avait arrê-
tée.

— Je n'ai pas élevé Christine avec des vues in-
téressées, avait-il répondu sèchement, et je ne puis
oublier que sa véritable place est dans les salons.

Rosa s'était vue forcée de battre en retraite. Ce-
pendant, si elle avait suivi M^{lle} de Kemper, elle au-
rait pu se convaincre que les heures qu'elle passait
chez son amie n'étaient rien moins que des heures
de loisir.

A peine arrivée chez Alice, Christine gagnait
l'atelier et n'en descendait plus, travaillant avec
une ardeur et une application que stimulait en-
core les paroles de M. Lefranc.

— Courage ! mon enfant, courage ! Voyez ! cette
difficulté à vaincre, ce progrès à accomplir ! Ecou-
tez bien l'enseignement de la grande école.

Il disait quelques mots simples, brefs, mais ré-
vélateurs. Christine saisissait son pinceau.

— C'est cela ! vous avez compris. Ah ! pourquoi
faut-il que j'aie si peu de temps à vous consacrer !
pourquoi faut-il surtout que je sois obligé de quit-
ter bientôt Nantes !

Ces leçons, si précieuses pour la jeune fille puis-
qu'elles l'initiaient aux véritables théories de l'art,
durent en effet cesser trop tôt.

— Adieu, lui dit l'illustre peintre en la quittant.
Souvenez-vous que vous avez désormais en moi
non-seulement un maître mais le plus sincère des
amis. Ne craignez pas, quand vous le pourrez, de
venir frapper à ma porte : mon concours en toutes
choses vous est assuré. Il m'est pénible, je l'avoue,
de garder si sévèrement le silence sur la manière
dont vous avez répondu au peu que je faisais pour
vous, et aussi sur les espérances que j'aime à con-
cevoir pour votre avenir. Mais, pupille de M. Salo-
mon, votre secret est de ceux qui ne souffrent pas
d'atteinte. Je le sais, n'ayez pas peur.

Christine pleurait, Alice aussi.
— Adieu, Monsieur, dit enfin cette dernière,
vous laissez derrière vous deux cœurs reconnais-
sants. Que Dieu solde leur dette !

Après le départ de M. Lefranc, l'atelier fut dé-
pouillé de ses ornements, mais la clé resta entre
les mains de Christine qui continua, seule et pénible-
ment, à faire chaque jour un pas vers le talent.

Salomon disait quelquefois :

— Christine, vraiment, tu te négliges. Voilà, mal-
heureusement, ce que font beaucoup d'élèves. Ils
commencent avec un entrain, il semble qu'ils vont
tout emporter d'assaut. Et puis, au bout de quel-
que temps, le goût s'altère, on est lent, on pense à
autre chose. Ce n'est plus ça, que diable, ce n'est
plus ça !

— Quand on ne songe qu'à son plaisir ! inter-

nationale, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y a plus de doute possible sur la conclusion du mariage du prince impérial avec la princesse Thyra de Danemark.

L'initiative de ce mariage appartient au général Fleury et la conclusion au duc de Padoue. Il serait indiscret d'en donner les raisons.

C'est un mariage d'inclination, et les sentiments bien partagés des deux futurs époux ont contribué tout autant que l'approbation du czar et de la reine Victoria à lever tous les obstacles.

En se plaçant en dehors de toute préoccupation de parti et sans essayer de trop sonder l'avenir, il est difficile de ne pas entrevoir les conséquences que peut avoir ce mariage.

On sait que l'une des filles du roi de Danemark, la princesse Dagmar, a épousé le czarévitch, héritier du trône de Russie; sa sœur, la princesse Alexandra, est devenue la princesse de Galles, et l'un des fils du roi de Danemark est sur le trône de Grèce.

Il est tout à fait impossible de savoir quels sont les desseins de la providence sur la France; mais cette union, qui allie le fils de Napoléon III aux principales familles régnautes de l'Europe, pourrait bien avoir une certaine influence sur l'avenir de la France.

L'AFGHANISTAN

Origine du conflit anglo-russe.

L'Afghanistan, qui fixe aujourd'hui l'attention de l'Europe, a subi déjà bien des révolutions, bien des conquêtes, bien des transformations. Ses habitants ont été, à toutes les époques, très-belligères. Ils se sont eux-mêmes appelés Afghans, ce qui signifie, dans leur idiome, destructeurs. Cependant ils n'en ont pas moins été successivement soumis à tous les dominateurs du plateau de l'Iran. Ils conquièrent, à leur tour, la Perse, mais elle ne resta pas longtemps dans leur dépendance.

Enfin, en 1747, Ahmed-Chah fonda le véritable empire des Afghans, qui s'étendait jusqu'à Delhi et Balk. Ce fut la grande époque de cette race.

Au temps de sa splendeur et de sa prospérité, l'empire des Afghans renfermait environ dix millions d'habitants. Les conquêtes de Runjet-Sind, roi de Lahore, ont consommé, en 1818, sa ruine que des dissensions intérieures avaient commencées dès 1793.

L'Afghanistan ne comprend plus que les trois royaumes de Kaboul, de Kandahar et de Herat. En 1839, les Anglais l'ont envahi, sous prétexte de s'opposer aux empiétements de la Perse. Mais, en 1841, ils durent l'évacuer, après avoir essayé de grandes pertes.

Depuis, l'Angleterre n'a jamais cessé de se préoccuper de la situation de l'Afghanistan.

Les difficultés et les dangers ne venaient autrefois que du côté de la Perse. Maintenant ces dangers et ces difficultés surgissent également du côté de la Russie.

L'Angleterre, justement ombrageuse, soupçonne une entente secrète entre ces deux puissances et l'émir Shere-Ali, qui réside à Caboul ou Kaboul.

Caboul est resté la capitale du royaume de ce nom, royaume qui n'est, on vient de le voir, qu'un démembrement du vaste empire des Afghans du dix-huitième siècle. Mais ce royaume est situé entre la Perse et l'Inde; c'est là ce qui en fait l'importance pour l'Angleterre.

Voici maintenant l'histoire de la question actuelle de l'Afghanistan.

Après la signature du traité de Berlin, la Russie a envoyé dans l'Afghanistan, à Caboul, auprès de l'émir Shere-Ali, une mission qui a donné de l'ombrage à l'Angleterre.

D'après les journaux de Londres, la Russie, par cet acte, violait l'engagement qu'elle avait pris vis-à-vis de l'Angleterre de laisser l'Afghanistan en dehors de sa sphère d'action en Asie.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre a répondu à cet acte, en envoyant à son tour, auprès de l'émir de Caboul, une mission placée sous la direction du général Neville Chamberlain, qui était porteur d'un message et qui avait, pour se rendre dans l'Afghanistan, une escorte de mille hommes.

Arrivé dans les défilés de Khaïber, le chef de la mission anglaise a reçu l'avis que l'émir Shere-Ali devait lui envoyer, à Ally-Mudschid, un officier ayant mandat spécial de lui faire connaître ses intentions.

Le général sir Neville Chamberlain s'est alors avancé jusqu'à la localité indiquée, et y a, en effet, trouvé l'émisnaire de l'émir Shere-Ali; mais cet officier a déclaré qu'il avait ordre de ne pas laisser passer la mission anglaise; un corps de troupes nombreuses occupait d'ailleurs les hauteurs environnantes, prêt à appuyer, au besoin, ce refus par la force.

Devant cette attitude, le vice-roi des Indes a télégraphié aussitôt au général sir Neville Chamberlain de revenir.

Tels sont les faits qui se sont passés du 21 au 23 septembre, et qui ont produit en Angleterre et dans l'Inde une émotion si profonde et si universelle.

La presse anglaise, dans sa métropole et dans la colonie, fait remonter la responsabilité de ces faits jusqu'à la Russie, qui affirme qu'elle y est étrangère.

Les événements ultérieurs ne tarderont pas à démontrer de quel côté est la vérité.

(Le Soleil.)

Chronique militaire.

Il est question de modifications à apporter dans l'uniforme des officiers de l'armée territoriale. On voudrait quelque chose de visiblement distinctif qui puisse empêcher de confondre l'officier de l'active avec l'officier de l'armée territoriale.

M. le ministre de la guerre a pris un arrêté réglant l'inspection annuelle des officiers de

réserve et assimilés (fonctionnaires de l'intendance, médecins et pharmaciens, officiers et adjudants d'administration, vétérinaires). Dorénavant, cette inspection sera passée par l'officier général ou supérieur membre du conseil de révision qui opère dans le canton du domicile de l'officier à inspecter.

Les intéressés en seront informés par les affiches relatives aux opérations des conseils de révision.

De fort intéressantes expériences ont eu lieu samedi, sur les bords de la Seine, au-dessous du château de Bécon.

Un peloton de cuirassiers, commandé par un capitaine adjudant-major, a traversé la Seine à la nage, au moyen d'un nouveau système qu'on essayait pour la première fois, et qui consiste en ceci :

On déroule un paquet de toile caoutchoutée qu'on gonfle en soufflant dans un tube dont elle est munie, de façon à former une énorme ceinture de natation pour cheval. On ajuste l'appareil sur les chevaux, et, montés par leurs cavaliers, on les pousse à l'eau.

L'opération a parfaitement réussi. Le fleuve a été rapidement traversé à plusieurs reprises.

Avec cet appareil léger, peu embarrassant, un fleuve si large, si rapide qu'il puisse être, ne sera plus un obstacle pour la cavalerie.

PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

Deuxième article.

Nous avons renoncé à étudier les réformes que l'on veut faire au Prytanée militaire: nous estimions que le simple sens suffisait pour en comprendre le ridicule et l'odieux. Mais un article du *Figaro*, signé d'un ancien brutilon et que l'on vient seulement de mettre sous nos yeux, nous décide à rompre le silence.

Nous croyons avoir démontré dans notre précédent article que les services rendus au pays ont acquis droit de cité au Prytanée, et que le supprimer serait manquer de patriotisme. Nous croyons également avoir montré, chiffres en main, combien les reproches qu'on lui fait sont peu mérités.

Ce sont les mêmes que renouvelle l'ancien élève de l'École; il n'est donc pas besoin de s'y arrêter de nouveau.

Cependant, avant de discuter les réformes projetées, il serait bon peut-être de rassurer ceux qui s'étonneraient de voir entrer dans la lutte engagée contre le Prytanée un de ses anciens élèves.

Nous ne le connaissons point; mais nous pensons qu'il n'aurait jamais écrit contre la maison qui l'a élevé, s'il ne s'était placé à un point de vue absolument faux.

Il blâme les deux tiers de ses camarades de se dérober au service militaire, et ainsi de ne pas payer la « dette sacrée » qu'ils avaient contractée envers l'Etat.

Il est faux, nous l'avons vu, que les deux tiers des élèves de La Flèche se dérobent au service militaire. Nous avons encore interrogé à ce sujet plusieurs personnes com-

pétentes, et toutes sont d'accord que, sur ses 450 élèves, le Prytanée n'en donne pas moins de 400 à l'armée: les uns aux Ecoles, les autres directement aux divers régiments (1).

Mais les deux tiers, comme le prétend notre ancien brutilon, n'embrasseraient-ils point la carrière militaire, ils ne seraient point pour cela ingrats envers l'Etat.

Il intervertit les rôles en effet. L'Etat, en faisant donner gratuitement l'instruction aux fils de nos officiers, ne leur accorde point une faveur. Il est juste que ceux qui, bientôt peut-être, verseront leur sang pour la patrie, soient assurés de l'avenir de leurs enfants. Leurs services méritent bien cela, et leurs fils ne sont nullement redevables à l'Etat, qui ne fait après tout qu'acquitter une dette d'honneur.

A ceux qui diront la dette de l'Etat également payée, si ces enfants étaient élevés dans les lycées, nous demanderons s'ils veulent priver l'armée d'un bon nombre d'excellents officiers. L'une des trop nombreuses victimes de la Commune, le général Lecomte, qui commanda en second le Prytanée, disait: « Quand nous rencontrons ici la vocation militaire, nous la cultivons avec soin; quand elle ne se trouve pas, nous la formons. » On ne pouvait faire un tableau plus vrai de ce qui se passe à l'École de La Flèche. Il est indéniable que beaucoup de ses élèves deviennent militaires, grâce à l'éducation qu'on y donne. Combien, placés ailleurs, perdent la vocation des armes?

A qui donner alors les 200 bourses que l'on veut ajouter à celles qui existent déjà?

Toutefois, supposons trouvés les 600 élèves, se destinant à l'état militaire, auxquels on donnera ces bourses. Nous ne craignons pas d'avancer que les proviseurs de lycée feront tous leurs efforts pour retenir les plus intelligents et réussiront dans beaucoup de cas à les garder. Le Prytanée en sera donc réduit à n'avoir que les médiocrités.

On prétend cependant y relever le niveau des études, en faisant passer ses futurs élèves par les lycées (2).

On prétend aussi que recevoir les enfants à 14 ans seulement, ce serait « les rendre plus aptes à profiter de l'enseignement militaire qui est donné (3). » C'est ce que nous ne pouvons comprendre: nous avons toujours pensé que, plus jeune est l'enfant, plus il est facile de le rendre propre aux fonctions auxquelles on le destine.

Voilà pour le ridicule des mesures que l'on veut établir; voici maintenant ce qu'elles ont d'odieux.

Après l'examen ordinaire passé et l'admission prononcée, il restera encore une condition à remplir pour entrer à l'École de La Flèche. L'enfant devra signer, ou plutôt ses parents devront prendre pour lui l'engagement qu'il servira pendant dix ans dans l'armée. Au cas où, ses études finies, il ne se sentirait pas d'inclination pour le métier

(1) De tous les élèves sortants, en l'année 1878, nous n'en connaissons qu'un seul qui, ayant échoué aux examens de Saint-Cyr, renoncera peut-être à la carrière militaire. C'est 1 sur 20 environ.

(2) D'ailleurs, les études sont-elles plus faibles à La Flèche que dans les lycées? Ce n'est pas l'avis de plusieurs inspecteurs généraux de l'Université.

(3) *Figaro* du 28 août.

rompait Rosa.

— Eh bien! cela me convient, reprenait Barthélemy, se raidissant aussitôt contre les observations qu'il sentait venir. Je veux qu'elle aille chez M^{me} Montferrier. D'ailleurs, je crois m'apercevoir que, si je jugeais mal son ébauche, c'est que je ne la plaçais pas sous un assez bon jour.

Cependant, voyant Christine prolonger ses visites chez son amie et abandonner de plus en plus les études qu'elle faisait près de lui, il finit par penser tristement qu'il avait trop présumé de ses dispositions artistiques.

— Il me faut renoncer à faire d'elle un peintre, soupira-t-il. A quoi bon exiger des travaux pour lesquels elle ne témoigne plus de goût? Qu'elle soit heureuse! cela vaut mieux. Hélas! combien il est donc vrai que les élus de l'art sont en petit nombre!

Mais il eut une douloureuse surprise quand, l'année suivante, Alice, se rendant comme de coutume près de son père, annonça qu'elle allait emmener Christine à Paris.

Le pauvre artiste dit doucement :

— Elle a raison, notre intérieur est bien triste pour toi, ma fille.

— O mon ami! s'écria Christine, comment pouvez-vous me parler ainsi! Vous me briseriez le cœur si je savais que ce fût là, vraiment, votre pensée. Croyez-le bien, les plus heureux moments

de ma vie sont ceux que je passe auprès de vous! Mais puis-je refuser de me prêter à une volonté exprimée par une personne qui ne cesse de me témoigner tant d'affection?

— Oh! sans doute. Enfant, c'est toi qui as trouvé le juste côté de la question. Va, j'aurais trop de peine si un refus sans motif, après tout, contristait cette chère petite dame.

— Pourtant, ajoutait-il quelques instants après, tu ne seras pas longtemps, n'est-ce pas, Christine? car, à l'idée de te voir partir, il me semble que je vais perdre la lumière de mon pauvre cœur.

Christine partit cependant. Quand elle sentit les larmes de Salomon tomber sur son front en même temps que les baisers de l'adieu, il lui sembla qu'une main de fer la prenait à la gorge.

— Il doute de moi, peut-être, se dit-elle. Depuis la mort de mes parents, voici la plus amère de mes peines. Et, pourtant, si je pars, c'est que je le veux, et je le veux pour lui!

Elle resta à Paris beaucoup moins longtemps qu'il ne l'aurait fallu pour elle-même, mais beaucoup plus que Salomon ne s'y était attendu.

Elle lui adressait chaque jour les lettres les plus tendres: elle décrivait les monuments, elle racontait les fêtes brillantes, les beaux concerts auxquels était conviée sans cesse M^{me} Montferrier.

En réalité, elle devait la première demander à son amie quelques détails sur les réunions qu'Alice

fréquentait.

Quant aux monuments, elle ne faisait guère que les apercevoir à l'horizon des longues rues parisiennes.

Les premières heures du jour la trouvaient à la porte des églises, attendant souvent que cette porte s'ouvrit pour lui permettre d'assister au saint sacrifice et de rester ensuite à contempler, à étudier ces grandes pages signées de nos maîtres modernes, Flandrin, Lenepveu, Claudius Laverne, Timbal...

Un peu plus tard, elle entrait au Louvre. Et, de temps en temps, dans la soirée, elle venait, accompagnée d'Alice, frapper chez M. Lefranc qui la soutenait, la dirigeait, et, toujours généreux et dévoué, traversait quelquefois tout Paris pour aller la surprendre au milieu de ses études et lui porter un encouragement et un conseil.

Salomon, cependant, réclamait contre la durée de l'absence de sa pupille.

Christine, partagée entre le désir de se retrouver près de son vieux ami et la crainte d'interrompre trop tôt des travaux nécessaires, ne savait à quoi se résoudre.

Ce fut Alice qui prononça. Elle voyait la jeune fille s'épuiser et ses traits alanguis portaient l'empreinte d'une fatigue qu'il n'aurait pas été prudent de prolonger.

Avec quel empressement Barthélemy ne passa-t-il pas sa levée la plus belle, et ne saisit-il pas la

canne à pomme d'ivoire qui ne servait que dans les grands jours! L'heure était venue d'aller au-devant de Christine!

— Avez-vous fait un bon petit dîner, Rosa? Avez-vous acheté des cerises, comme je vous en avais priée? ma petite fille les aime, je m'en suis aperçue.

— Oui-dà. Je vous conseille de fêter son retour. Elle a montré tant d'empressement pour revenir dans votre maison que vous ne pouvez être assez aimable.

Salomon tourna brusquement sur lui-même et sortit: Rosa avait touché la corde sensible.

(A suivre.)

Il faut qu'un bon orateur ait la bouche joliment solide tout de même! Ainsi, on en cite qui contiennent leurs discours tout en ayant cependant l'air d'être suspendu à leurs lèvres!...

Jean-Baptiste, à sa bourgeoise:

— C'est étonnant comme la lampe de madame brûle bien plus d'huile l'hiver que l'été. Et cependant je l'allume toujours à la même heure.

— Comment, vous l'allumez toujours à la même heure?

— Dame, oui, à l'heure où l'on n'y voit plus clair!

de soldat, ses parents seront tenus de rembourser, en tout ou en partie, à l'Etat la somme dépensée pour son instruction. On s'attend à entendre crier à la tyrannie et l'on a raison. On ne pouvait rien imaginer de plus odieux, selon nous; et nous ne pensons pas qu'il existe une seule famille où l'on soit assez peu soucieux du bonheur des enfants, pour enchaîner ainsi la liberté d'un fils qu'il ne puisse embrasser l'état de son choix. On se hâte de dire qu'outre Saint-Cyr, il y a l'École de Val-de-Grâce et l'École Polytechnique, où l'on peut obtenir une position civile. Cette réponse n'a aucune valeur. Il se peut fort bien que l'élève, qui à 14 ans avait dessein d'être militaire, ne soit attiré, à 18 ans, ni vers l'une ni vers l'autre et se sente de l'aversion pour la carrière des armes.

Mais libre à lui encore, s'écrie-t-on, de ne pas être soldat. Seulement ses parents devraient rembourser l'Etat, qu'il est juste d'indemniser de ses sacrifices. Quoi! l'on oserait demander trois ou quatre mille francs à un pauvre officier en retraite, à une veuve à laquelle on veut bien donner 50 à 100 fr. de pension par mois! Vous trouvez trop élevées leurs modiques ressources! Eh quels services signalés avez-vous donc rendus à la patrie, vous qui exigez tant de sacrifices de nos soldats? Heureusement, nous l'espérons, on ne prendra pas de pareilles mesures: le projet de loi proposé ne sera pas présenté aux Chambres.

Si l'on estime trop élevées les dépenses faites pour le Prytanée, on cherchera à réaliser des économies, et c'est possible. Si encore on veut un plus grand nombre de sujets pour l'armée, on prendra les mesures indiquées par M. de Montzey, dans son article du 28 juillet (*Echo du Loire*), et elles ont du bon. Enfin si, malgré l'avis contraire d'hommes compétents, on juge les études faibles, on fera des réformes dans la manière d'enseigner ou dans la discipline. Mais l'École de La Flèche continuera de vivre telle qu'elle est. On y recevra les élèves à l'âge accoutumé et sans conditions, et de tout ce bruit il ne restera bientôt plus que le souvenir.

Un ami du Prytanée,
LOUIS MILÈS.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, 7 octobre, aura lieu l'ouverture de la saison d'opéra à Saumur. Les personnes qui assistaient aux deux premières représentations données à Angers, samedi et dimanche, sont unanimes à reconnaître le talent incomparable de M^{lle} Marguerite Nau, première chanteuse. Le succès remporté dimanche par cette artiste dans *Lucie* a décidé l'administration à nous donner cette pièce lundi prochain, pour les débuts de la troupe d'opéra à Saumur.

Dans le rôle de Lucie, M^{lle} Nau est à la source des bonnes traditions. On dit, lisons-nous dans le *Patriote*, qu'elle est la propre fille de M^{lle} Nau, la première interprète de l'œuvre de Donizetti à l'Opéra avec Duprez et Barollet.

Lucie de Lammermoor a du reste été interprétée avec un ensemble parfait, et les artistes ont reçu de légitimes applaudissements. Nous publierons prochainement des extraits des journaux de Lille, où M^{lle} Nau a fait deux brillantes campagnes.

Parnay. — Dimanche soir, un bien triste accident est arrivé au Val-Hulain, commune de Turquant.

Le jeune Bruneau, âgé de 10 ans, s'amusa à abattre des noix avec son père sur une élévation au-dessus de caves en roc. Il y a près du noyer un puisard profond d'une quinzaine de mètres et effleurant la terre, dans lequel l'enfant est tombé par mégarde.

Il a été relevé le crâne fracturé et est mort quelques instants après.

La famille, qui n'avait que cet enfant, est dans une désolation facile à comprendre.

TOURS.

Le 32^e de ligne est rentré hier à une heure, musique en tête, revenant d'assister aux grandes manœuvres.

Le 13^e bataillon de chasseurs était de retour à midi.

Ces troupes avaient une excellente tenue et ne paraissent ressentir aucune fatigue de la campagne qu'elles viennent de faire si allègrement.

On se rappelle les escroqueries commises depuis quelques années, moyennant des lettres émanées de soi-disant détenus politiques, et adressées à des industriels ou des commerçants, où on réclame leur concours financier pour rentrer en possession de colis renfermant des valeurs importantes.

Les auteurs de ces escroqueries résident à Madrid et à Barcelone, et on n'a pas encore pu les découvrir.

On met le public en garde, car on signale de nouvelles tentatives de ce genre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 septembre 1878.

Versements de 85 déposants (14 nouveaux), 14,325 fr. 75 c.
Remboursements, 12,762 fr. 24 c.

Publications de mariage.

Auguste-Charles Larquet, sculpteur sur ivoire, de Saumur, et Augustine Brault, chapelière, même ville.

Alfred Chevalier, pâtissier, de Saumur, et Hermance-Joséphine Raboteau, modiste, même ville.

Constant Thézy, tailleur de pierre, de Saumur, et Célestine Leroy, couturière, de Saint-Martin-de-la-Place.

Albert Gabillard, peintre en voiture, de Saumur, et Bathilde-Félicité Guillemet, sans profession, même ville.

Marché de Saumur du 29 septembre.

Blé nouv. (l'h.)	33	Huile chene	50	—
Froment (l'h.)	77	Huile de lin	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orges	65	Foin (dr. c.)	780	60
Avoine bar.	50	Luzerne	780	60
Fèves	75	Paille	780	33
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine culas	157	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	—	—
Huile de noix	50	100	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité	à	100
Id.	1877, 2 ^e	à	80
Ordin. envir. de Saumur 1877	1 ^{re} id.	à	70
Id.	1877, 2 ^e id.	à	65
Saint-Léger et environs 1877	1 ^{re} id.	à	70
Id.	1877, 2 ^e id.	à	65
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 ^{re} id.	à	65
Id.	1877, 2 ^e id.	à	60
La Vienne, 1877	—	à	60
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1877	—	à	110
Id.	1877	à	—
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité	à	170
Id.	2 ^e id.	à	110
Id.	1 ^{re} id.	à	—
Id.	2 ^e id.	à	—
Varrains, 1877	—	à	110
Varrains, 1877	—	à	100
Bourgueil, 1877	1 ^{re} qualité	à	110
Id.	2 ^e id.	à	100
Id., 1877	1 ^{re} id.	à	—
Id.	2 ^e id.	à	—
Restigné 1877	—	à	105
Id., 1877	—	à	—
Chinon, 1877	1 ^{re} id.	à	105
Id.	2 ^e id.	à	100
Id., 1877	1 ^{re} id.	à	—
Id.	2 ^e id.	à	—

Faits divers.

Les vendanges. — Depuis quelques jours, les vendanges sont commencées en Champagne.

Toute la récolte est à peu près déjà achetée par le haut commerce de vins de Champagne, dont les besoins de bons vins sont énormes.

C'est ainsi qu'on peut expliquer les prix très-élevés auxquels les achats ont été faits avec un empressement extraordinaire. Ainsi Ay, Crémant, Bouzy, Verzenay, Mesnil, Avize, ont vendu à raison de 800 et 825 fr. la pièce de deux hectolitres, c'est-à-dire sur le prix de 4 fr. le litre.

De même les crus de second ordre, qui ont été fort bien achetés à des prix variant de 400 à 650 fr., comme Rilly, Cumières, Pierry, etc.

Le cidre. — L'auteur de *Pantagruel*, s'il visitait cette année la plus grande partie de la Normandie, serait content. Le *piot* n'y manquera pas, les pommes sont en abon-

dance. Depuis bien des années, dans tous les environs, et particulièrement dans la vallée d'Andelle, on ne vit les pommiers plus riches.

Les dépêches du Pic du Midi annoncent que la neige a fait son apparition sur les hautes cimes des Pyrénées.

Encore une femme coupée en morceaux à Montreuil-sur-Mer. — Samedi matin, un ouvrier balteur en grange se rendant à son travail en suivant la grande route qui mène de Montreuil à la gare d'Étaples, a découvert un tronçon de cadavre sur la berge de la rivière la Canche.

Cet ouvrier a aussitôt donné l'éveil et plusieurs personnes se sont jointes à lui pour les autres parties de ce cadavre si horriblement mutilé.

En très-peu de temps on put reconstituer le corps de la malheureuse victime. C'est celui d'une femme de soixante-dix à quatre-vingts ans. Les vêtements retrouvés dans la rivière indiquent une femme de la campagne d'une situation aisée.

Le vol ne semble pas le mobile du crime, car on a retrouvé à l'un des doigts une bague en or, et dans les habits plusieurs porte-monnaies dont l'un contenait une somme de 55 fr.

Le cadavre est affreusement mutilé, le tronc a été ouvert dans toute sa longueur: il porte au dos une énorme plaie qui semble avoir été faite par le premier coup de couteau de l'assassin; les bras et les jambes ont été coupés et lacérés; un des seins a été enlevé avec l'un des bras, qui paraît avoir été arraché plutôt que désarticulé.

La tête, assez bien conservée heureusement, a pu permettre de reconnaître la victime.

L'endroit où le crime a été commis était encore couvert d'une large flaque de sang, d'où une traînée sanglante allant jusqu'à la rivière indiquait le chemin suivi par le meurtrier.

On n'a pas pu encore découvrir l'auteur de ce crime, mais des indices certains ont permis à la justice de se mettre immédiatement sur ses traces.

Un berger des environs qui passait, la veille, vers minuit, sur la grande route, a rencontré précisément à l'endroit qui fut le théâtre du crime deux personnes assises près d'une voiture à âne. L'une d'elles, la victime, que le berger a parfaitement reconnue, l'a interrogé sur la distance qui les séparait encore de Montreuil. Quant à l'autre, que l'on croit être l'assassin, le berger ne l'a pas vu suffisamment pour pouvoir donner son signalement; il pense seulement qu'il est originaire d'Hesdin. Mais l'instruction possède d'autres indices.

On a trouvé, dit la *France*, à quelque distance de la Canche, un pantalon de toile bleue grossière, tout maculé de sang et garni de boutons dépareillés. L'un des boutons porte une grenade, un autre est frappé à l'inscription de la garde nationale; les autres ont des chiffres différents.

Le fond du pantalon est plaqué de sang et semblerait indiquer que le meurtrier s'est assis sur le cadavre pour lui couper les membres et la tête.

On suppose que l'auteur du crime a compté sur la marée d'équinoxe, dont le mouvement se fait sentir très-loin dans le cours de la Canche, pour emporter les différentes parties du cadavre. Il est probable que, trompé par la nuit, il aura jeté celles-ci sur les berges mondées, au lieu de les jeter dans le lit même de la rivière. Les eaux, s'étant retirées à marée basse, auront ainsi laissé à découvert les restes mutilés de la victime.

Boulogne-sur-Mer, 11 h. 25, soir.

L'assassin, ou celui que l'on prend pour lui, vient d'être arrêté à Hesdin. Il se nomme Debove, et est âgé de 65 ans.

Un mot de Clément Laurier. C'était pendant la délégation de Tours. Toutes les compagnies de francs-tireurs y arrivaient avec leurs excentricités et leurs exigences.

Une compagnie en formation, venant du fond des Pyrénées, agrémentée de peaux d'ours, demandait une solde supérieure à celle que le gouvernement de la Défense accordait ordinairement, notamment le

droit de réquisition dans toutes les communes où elle passerait.

Clément Laurier défendait avec énergie les intérêts du pays, et enfin, lassé de l'acharnement des francs-tireurs à peaux d'ours:

— Mais, s'écria-t-il, au lieu d'être des francs-tireurs, vous n'êtes que des tireurs de francs!

Dernières Nouvelles.

Le nouvel évêque de Marseille a renoncé à une entrée solennelle ainsi qu'il y avait droit. Cette concession de M^r Robert, pour éviter tout conflit, est assurément une preuve de l'esprit chrétien qui anime les prélats, mais aujourd'hui l'autorité a un devoir à remplir: c'est de sévir contre les individus du parti radical à Marseille qui avaient organisé une manifestation tapageuse devant se produire sur le passage de l'évêque. Puisque l'autorité connaissait le fait depuis trois jours, elle connaît bien certainement aussi les individus qui étaient les organisateurs de cette manifestation.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré*:

Salon de 1878: *La Vierge au lys*, statue en marbre, par M. E. Delaplanche; *Une Couvée*, tableau de M. T. Lobrichon. — Exposition universelle: Tête de la *Statue de la Liberté*, œuvre de M. Bartholdi. Salle militaire de la section espagnole. Types et costumes populaires dans la section hollandaise. — Evénements d'Orient: l'insurrection du Rhodope (deux gravures). — S. Em. le cardinal Franchi, décédé secrétaire d'Etat du Saint-Siège. — S. Em. le cardinal Nina, nouveau secrétaire d'Etat du Saint-Siège. — Serajevo, capitale de la Bosnie. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Concours de LA PRIME, journal parisien (Paris, 15, rue du Croissant), sous la direction de M. Paul Prouteau (de Saumur).

1^o Tout Concurrent est libre de choisir son sujet, et de le traiter en prose ou en vers, en telle forme et genre qu'il voudra;

2^o Toute composition reçue paraîtra dans le Journal;

3^o Il sera fait, de ces divers articles, un Album splendide, pour l'époque des étrennes;

4^o Et tout article paraîtra orné de la photographie du Lauréat, qui sera exécutée par l'éminent photographe Pierre Petit, tout dévoué aux Jeunes.

La lice est ouverte à partir de ce jour, et ne sera close qu'au 31 octobre prochain.

La CAISSE des REPORTS.

77, Rue Richelieu, Paris.

Assure en toute sécurité à tout capital remboursable à volonté, 20 à 25 0/0 de revenu par an payables par mois.

L'année 1877 a produit 1,137 fr. pour 5,000 fr.

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnément dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, inséanémie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvrete du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,724 : M^{me} Chauvet-Pizzalati, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — LÉON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande.

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMBON, 23, rue Saint-Jean; CONDORCQ, Besson, successeur de TAPIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant; une Planlagenet; BRETAULT-DELAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON, BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		6 — 30 — —	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
12 — 45 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			76 20	Crédit Foncier colonial, 300 fr.			360	Canal de Suez			770
2 % amortissable			80	Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.			775	Crédit Mobilier esp.			812 50
4 1/2 %			106 50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			690	Société autrichienne			161 25
5 %			113 65	Crédit Mobilier			477 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, 1. payé.			503 75	Crédit foncier d'Autriche			563	Orléans			260
Dép. de la Seine, emprunt 1857			203	Charentes, 500 fr. l. p.			697 30	Paris-Lyon-Méditerranée			317
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			510	Est			1098 75	Est			814 75
1865, 4 %			524 50	Paris-Lyon-Méditerranée			840	Nord			358
1869, 3 %			415	Midi			883 75	Ouest			356
1871, 3 %			402	Orléans			1188 75	Midi			353
1875, 4 1/2 %			510	Ouest			777 50	Charentes			39
1876, 4 %			519	Compagnie parisienne du Gaz			1333	C ^o Canaux agricoles			276 25
Banque de France			3075	C. gén. Transatlantique			495	Canal de Suez			370
Comptoir d'escompte			733								
Crédit agricole, 300 fr. p.			460								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).		8 — 21 — — omnibus.	
9 — 1 — — omnibus-mixte.		9 — 10 — — omnibus.	
1 — 25 — — soir.		12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 10 — — express.		4 — 44 — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — omnibus.		10 — 58 — — express-poste.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUAS, notaire, **Le dimanche 13 octobre 1878, à midi.**

UNE MAISON
Située à Saumur, quai de Limoges, n° 58, précédemment occupée par M^{me} veuve Vata-Droulin. S'adresser pour tous renseignements, à M^e MÉHOUAS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER MAISON
Avec remise, écurie et jardin, Rue du Pavillon, n° 7. TERRAIN CLOS et MAGASIN, impasse du Pavillon. S'adresser audit notaire. (465)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE DE BOIS TAILLIS ET PEUPLIERS

Le dimanche 6 octobre 1878, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, à la vente par adjudication de :
1^{er}. La coupe de dix-neuf hectares six ares de bois taillis, essence de chêne, située à l'Espinau, joignant du levant, du midi et du couchant M^{me} Feuillant, et du nord le chemin de la Vente.
2^{es}. Celle de quatre-vingt-treize ares cinquante centiares de châtaigneraie, située près le Pavé-de-Berge, joignant de toutes parts M^{me} Feuillant.
3^{es}. Celle de un hectare trente-huit ares cinquante centiares de châtaigneraie, située au Plessis, joignant de tous côtés M^{me} Feuillant.
4^{es}. Quatre cent quatre-vingt-quatorze peupliers, divisés en cinq lots et complantés sur les terres du Moulin, de Cravent et de la Blancherie.
5^{es}. Et douze pieds d'acacia, complantés près la grille du château.
Le tout sis à Allonnes, dépendant de la terre du Bellay, appartenant à M^{me} Feuillant.
S'adresser, pour voir les coupes et les peupliers, à M. Druiss, régisseur, au château du Bellay, à Allonnes; Et, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (454)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER UNE BELLE MAISON
Située à Saumur, rue du Petit-Versailles, Ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages.

Avec cour et jardin. Entrée en jouissance le 24 juin 1879. S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

BACCALAURÉATS
L'Institution Chevallier
Rue du Cardinal-Lemoine, 66, PARIS.

A fait recevoir 487 élèves en quatre ans. Voici les noms des cent vingt-huit reçus pendant l'année scolaire 1877-78 :

Lettres. — MM. Abavent, Accolas (1^{re} partie), Aceolas (2^e partie), Aguilu, Arnoux, Bainier, Barbier, Bardot (1^{re} partie), Bardot (2^e partie), de Blanry, Bondoux, Bourgeois, Brillie, Cabaret, Cappé, Coursier (Paul), Coursier (Pierre), Deherly, Delvallée, Denel, Dinslage, Donard, Dubois, Dubromelle, Dupressoir, Précourt, Genet, Girard, Gombault, Hénon, Hénon, Huet, Holin, Labainville, de Lasalle, Laval, Lécuyer, Lefèvre, Le Gallais, Le Pesqueur, Lévy, Leymarie, Louchet, Marçais, Maréchal (1^{re} partie), Maréchal (2^e partie), Marteret, Martin, Minoulet, Monnerot, Noblesse, Ollivier, Parisot, Person, Phostirooulos, Poupet, Ragon, Robert, Robin, Rousseau, Ruffier, Ruggieri, de Sainte-Croix, Vilette, Vrain.

Sciences. — MM. de Barry, Binet, Boucher, Bouret, Briez, Caron, Charles, de Châteaubourg, Chesne, Choay, Comont, Couly, Dard, Dauvé, Dehoffre, Dessey, Dubois, Dubromelle, Duchesne, Dumoret, Duclous, Duez, Troussel-Dumanoir, Duval, Ebstein, Eyquem, Genet, Gueullette, Gilles, Guillot, Hosch, Jobert, Labbat, Lacabanne, Lacaille, Laurent, Lavison,

Le Baube, Le Cœur, Leduc, Lebailly, Levasseur, Lorin, Lussy, Mantelet, Masson, Mignon, Milard, Née, Ouradou, Pangaut, Pessez, Pinard, Quénot, Remy, Renault, Rocherand, Sarazin, Signoret, Sormani, Tripet, Tuot.

Au 7 octobre, ouverture des cours préparatoires aux divers Baccalauréats pour les sessions d'avril, de juillet-août, et des cours élémentaires. Cours élémentaires pour les gens arriérés dans leur études ou trop âgés pour suivre l'ordre traditionnel des classes, les mettant en mesure de suivre le plus rapidement possible les cours préparatoires aux divers Baccalauréats.

Séance de novembre. — Cours pendant les vacances pour la session de novembre.

Préparation spéciale pour l'École de Saint-Cyr. Volontariat. — L'Institution donne à ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du Volontariat. Demander le prospectus et le tableau des cours. (483)

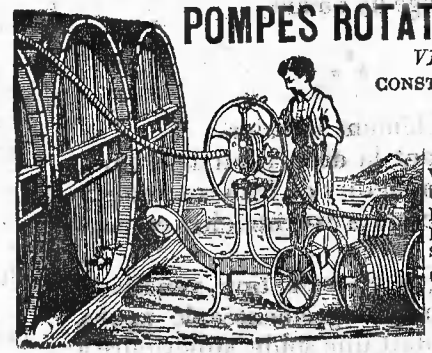
M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ORGE ET AVOINE

M. V^e BORET prévient les propriétaires de chevaux qu'il vient d'installer un concasseur-aplatisseur pour orge, seigle, etc. Il se charge de prendre et reconduire, une fois concassée, l'avoine à domicile. C'est un avantage d'un quart pour les propriétaires, car il est reconnu que trois litres orge concassée nourrissent mieux que quatre litres orge naturelle. Pour tous renseignements, s'adresser au bureau, rue Saint-Nicolas, 34.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (353)



POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET
VENDUES AVEC GARANTIE
CONSTRUCTEURS BREVETÉS, S. G. D. G.
121, rue Oberkampf, Paris.
Les seules appréciées par l'industrie vinicole, remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.
Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.

18, rue Beaurepaire, Saumur. L. LE BRAS BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :
1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des litres sortis.
5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8^o Service de Chèques sur Paris.
Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.
On répond aux lettres par retour du courrier.
NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.
Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.
Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norwège purifié
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.
Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS

au Goudron de Norwège purifié
Contre les affections de la peau.
Prix du Pain : 1 fr.

PILULES ÉCOSAISSES
DU D^r ANDERSON
C'est LEBRUN & RENAUDY, Pharmaciens-Droguistes, 8, rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.
Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Mangane.
Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.).
Prix : de la Bouteille 3 fr. 50, des 6 Bouteilles 18 fr.

Dépôt Général : Phie C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.